

# Le guide de capacité professionnelle 2024 de l'AFT

24 AVRIL 2024



**L'AFT vient de publier les nouvelles éditions des trois guides de capacité professionnelle, essentiels pour les acteurs du transport de personnes, de marchandises, et pour les commissionnaires. Révisés annuellement et préfacés par la DGITM du Ministère de la Transition écologique, ces guides portent sur les obligations contractuelles, les modifications législatives, les accords internationaux comme l'Interbus et l'ouverture des données des marchés publics.**

Afin de maintenir les transporteurs au courant des dernières pratiques du secteur, l'AFT a publié de nouvelles versions de ses trois guides de capacité professionnelle. Ces outils sont importants pour les candidats préparant les examens de capacité en transport, tant pour ceux inscrits via des organismes de formation que pour les candidats libres. Elles sont également une ressource pertinente pour les gestionnaires de transport.

Cette année, les trois guides mettent l'accent sur l'intégration de la RSE, reflétant l'importance croissante de la durabilité et de l'éthique dans le secteur du transport. La RSE est mis en avant à travers les spécificités de

chaque branche du transport.

Concernant, les mises à jour du guide de Transport de personnes, celles-ci portent sur les obligations contractuelles, les modifications législatives, les accords internationaux comme l'Interbus, et l'ouverture des données des marchés publics.

Quant au guide pour le Transport public routier de marchandises, de déménagement et de location inclut des actualisations sur les licences, le cabotage, les droits sociaux tels que les congés parentaux et les conditions de retraite.

Enfin, le guide de Commissionnaire traite de l'immatriculation EORI, de la déclaration en douane numérique, et de l'utilisation du guichet unique pour les démarches administratives, en plus de mettre à jour les barèmes fiscaux et le régime d'imposition des entreprises.

[Consulter les guides de capacité professionnelle 2024 de l'AFT](#)  
[Plus d'informations sur les guides](#)